

Dominique Dupart

Le Lyrisme démocratique de Lamartine : étude des discours politiques de 1834 à 1848.

Thèse de doctorat de Littérature française soutenue le 30 novembre 2007 à l'Université Paris IV-Sorbonne, devant un jury composé de Jean-Marie Gleize (ENS LYON), Claude Millet, présidente du Jury (Université Diderot-Paris VII), Georges Molinier (Université Paris IV-Sorbonne), Alain Vaillant (Nanterre-Paris et Françoise Melonio, directrice de thèse, (Université Paris IV-Sorbonne).

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Dominique Dupart, « Le Lyrisme démocratique de Lamartine : étude des discours politiques de 1834 à 1848. », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], Thèses et HDR soutenues, mis en ligne le 01 février 2009, consulté le 24 juin 2015. URL : <http://rh19.revues.org/3622>

Éditeur : Société d'histoire de la révolution de 1848

<http://rh19.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://rh19.revues.org/3622>

Document généré automatiquement le 24 juin 2015. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Tous droits réservés

Dominique Dupart

Le Lyrisme démocratique de Lamartine : étude des discours politiques de 1834 à 1848.

Thèse de doctorat de Littérature française soutenue le 30 novembre 2007 à l'Université Paris IV-Sorbonne, devant un jury composé de Jean-Marie Gleize (ENS LYON), Claude Millet, présidente du Jury (Université Diderot-Paris VII), Georges Molinier (Université Paris IV-Sorbonne), Alain Vaillant (Nanterre-Paris et Françoise Melonio, directrice de thèse, (Université Paris IV-Sorbonne).

- 1 Pendant la monarchie de Juillet, pendant la Révolution de 1848, pendant la II^e République et jusqu'au coup d'État de 1852, le monde politique et littéraire bruisse de discours. L'éloquence politique connaît un succès particulièrement net, dans les textes comme dans les mœurs. Partout, on rencontre une tribune et on caractérise une éloquence : à la Chambre, dans la presse, dans la rue, dans les associations, dans les romans et, après Février 1848, dans les clubs, à la tribune de la Constituante, à celle de l'Assemblée qui lui succède. Dans ses *Lettres sur Paris*, Balzac raconte l'avènement des « orateurs de salons » en 1830 qui continuent les débats de la Chambre en ville. Carlin, guizotin ou clubiste, de la « résistance » ou du « mouvement », ils cherchent à accompagner ou freiner le mouvement des libertés publiques initié avec les Trois glorieuses¹. Ils singent surtout les orateurs parlementaires, ces ténors de la Chambre, dont Lamartine fait partie par la suite.
- 2 Élu le 7 janvier 1833, Lamartine prononce ses premiers discours en janvier 1834. Il ne cesse ensuite d'occuper la tribune parlementaire jusqu'en 1849, date à laquelle il se retire progressivement de la vie publique. Durant la dernière décennie de la monarchie de Juillet, il conquiert un statut d'orateur sublime, touché par la grâce de l'éloquence. Prince des poètes dès 1820, Lamartine devient également le prince des orateurs dans l'imaginaire de ses contemporains. Mais il survit à peine à la Révolution de 1848. Le génie de l'orateur ne trouve pas sa place dans la civilisation démocratique nouvelle qui naît avec la II^e République. Aux mœurs tribunicienne qui privilégiaient l'acclamation unanime de l'auditoire, le suffrage universel substitue la rationalité d'un vote écrit et coupé de la tribune. De 1834 à 1849, le triomphe de la tribune s'inverse. L'échec historique de l'éloquence romantique incarnée en la faillite de son plus grand représentant, Lamartine, lui succède : Louis-Napoléon Bonaparte, et non le prince des orateurs, est élu premier président de la II^e République en décembre 1848. Jusqu'à cette date, au moins, les discours de Lamartine furent prononcés à la tribune de la Chambre, devant des assemblées civiles à Paris ou dans la circonscription de Mâcon dont l'orateur est député à partir de 1838. Ils furent publiés dans la presse, en plaquettes et dans les derniers volumes des nombreuses œuvres complètes publiées du vivant de l'auteur. Ils sont à l'origine d'une œuvre oratoire considérable.
- 3 Pendant la monarchie de Juillet, Lamartine fit fructifier l'héritage ancien de la rhétorique perpétué dans les Collèges au moyen d'une pratique nouvelle de l'éloquence délibérative. Mais il ne renonça pas au lyrisme romantique dont il donnait le coup d'envoi élégiaque avec la publication des *Méditations* en 1820. En ce milieu du XIX^e siècle, Lamartine ressuscite la « notion extensive de l'éloquence » qui était décrite par Marc Fumaroli pour caractériser une époque plus ancienne sans renier les enjeux poétiques propres à l'industrialisation de la parole en 1830. Paul Bénichou a mentionné chez lui un tournant « vers la prose des opinions modernes » et l'a assimilé brièvement à un « dédommagement poétique »². Le tournant humanitaire engendre l'action de « se prosifier » – le terme est employé par Delphine de Girardin pour décrire l'entrée des poètes en politique³. Dans ce tournant vers la prose qui nous intéresse, il y aurait donc encore quelque chose de l'ordre de la poésie. Quoi, exactement ?

- 4 Les discours n'ont pas été seulement lus en tant que représentants exemplaires d'une civilisation de la parole singulière mais aussi en tant que *textes*, au sein desquels on a pisté les rencontres possibles entre le discours de la politique proprement dit et « ce qu'on appelle poésie », une expression de Lamartine qui date de 1849⁴. Parfois tournée en idéologie nouvelle, parfois à la source de procédés oratoires inventifs, l'inspiration lyrique fait corps chez lui avec l'éloquence. Forme soumise à un ailleurs social et, par extension, à une intention morale extérieure à elle, la parole de tribune apparaît aujourd'hui définitivement anti-moderne. Cependant, la défense de la *marge*, ou encore de la *limite*, qui libère de la notion trop étroite de *genre*, renouvelle son étude dans le cas de Lamartine⁵. Les discours ne reposent jamais « sur un déjà dit », selon la bipartition commode pensée/rhétorique dénoncée par Michel Foucault⁶. Pleinement « poétiques », au sens où Henri Meschonnic conçoit ce mot, ils défendent un point de vue partisan sans jamais renoncer à une éthique du monde qui doit beaucoup au lyrisme romantique⁷. De l'échec historique de l'éloquence érigée en langue du siècle à la découverte d'une poétique moderne survivante chez l'orateur, voilà donc le grand écart auquel doit faire face aujourd'hui le lecteur des discours lamartiniens. Jean-Marie Gleize a écrit que les revirements et métamorphoses de la poésie dans l'œuvre de Lamartine sont le signe que la poésie est devenue avec lui la quête de la poésie elle-même⁸. Il faut maintenant accorder une valeur *per se* aux multiples virages poétiques de Lamartine car le plus grand de tous, la traversée de la poésie vers la Chambre, la sortie du poème vers la prose des discours, engendra un lyrisme démocratique situé à mi-chemin de la tribune et de la lyre, qui fut salué par tous au moment de sa création et oublié largement depuis.
- 5 Lamartine est-il indifféremment oratoire ou lyrique ? En réalité, sa nature est rebelle à une seule étiquette, redevable au questionnement poétique qui ébranle le massif des Belles Lettres au tournant du siècle. L'emploi du transfuge générique *sublime* le révèle. « Quand je sens mes larmes couler, ma poitrine se gonfler, mon oreille se délecter, je ne cherche pas dans mon émotion, si je pleure, si je frémis, si je palpite, si je jouis selon les règles. Est-ce que je relis Lamartine orateur, à froid et loin de la tribune ? Est-ce qu'il est plus lisible que les autres ? Est-ce qu'il parle pour être lu ? Il parle pour être écouté, pour nous étonner, pour nous ravir ! » Cormenin décrit le sublime à l'œuvre chez Lamartine en rappelant son lien indissoluble avec la tribune et l'énonciation oratoire⁹. Parce que les discours romantiques s'écoutent et se jugent en acte, parce qu'ils ravissent l'auditoire, ils apportent la preuve qu'une réception lyrique de la tribune existe. Elle avère le génie au sein même du genre professionnel délibératif en rendant possible une singularité sublime qui intéresse tous les hommes car elle advient en prose, et en prose triviale s'il en est, en prose parlementaire.
- 6 Charles de Rémusat n'a pas seulement nommé « lyrisme démocratique » l'éloquence de Lamartine en fonction de son passé de poète ou de sa vocation humanitaire¹⁰. Il a aussi mesuré une tribune moderne à l'aune des conditions réunies dans la Chambre pour réaliser une véritable représentation nationale. Avec Lamartine, le lyrisme *devient* démocratique. Il s'adjectivise en idiome politique. Il sollicite pathétiquement le peuple avec une langue en apparence innocente. Il prétend lui donner les moyens institutionnels d'exercer sa propre souveraineté – au nom d'une interprétation très progressiste de la Charte. Dans *Les Confidences* de 1849, Lamartine raconte qu'il aime « la liberté qui laisse penser et parler tous les verbes dans tous les hommes¹¹. » Le foyer de la culture rhétorique propre au milieu du siècle est logé sur une tribune qui s'adresse seulement aux représentants pour s'adresser à tous et, surtout, parler *au nom* de tous. Le lyrisme oratoire de Lamartine est démocratique en relation directe avec ce nouveau dispositif constitutionnel. La mission de *dire* la souveraineté du peuple, de la *faire*, de la *matérialiser* par la parole à la Chambre lui appartient. En recouvrant essentiellement une réalité discursive et un jeu poétique pour les auditoires auxquels il s'adresse, cette représentation lyrique du peuple a sûrement agi au-delà de ce qu'articulait réellement son orateur. Lamartine défend le suffrage universel en Février 1848 seulement ! Ces « grâces » de l'éloquence parlementaire – dont se moque Stendhal et auxquelles le pays a été sensible avec lui – ont-elles alors œuvré pour la transition républicaine¹² ? L'ont-elles vraiment

emporté sur le fait institutionnel et légal ? Savoir si Lamartine a démocratisé par la parole un mode de souveraineté fondamentalement oligarchique est un des enjeux de notre étude.

7 ***

- 8 Le cheminement frayé dans le massif des discours lamartiniens respecte la chronologie historique selon trois grands mouvements : l'éloquence populaire en lutte contre le gouvernement de résistance dès les années 1834-1835 dans les discours traitant exclusivement de politique intérieure, l'essor de la représentation lyrique menée par Lamartine hors de la Chambre pendant les deux décennies qui suivent, la gloire nationale d'un orateur mué en père de la patrie moderne pendant le dernier tiers de la monarchie de Juillet et pendant le Gouvernement provisoire en 1848. Une préhistoire poétique devance ces trois grands ensembles. Elle expose les enjeux de la tribune à mi-chemin de la poétique et de la politique de Lamartine. L'étude de l'éloquence populaire s'immobilise chronologiquement aux deux premières années parlementaires. L'étude de la représentation lyrique, elle, nécessite de parcourir presque l'ensemble de la carrière oratoire de Lamartine. « C'est donc entre la révolution de Juillet, qui me jette de la diplomatie dans la chambre, et la révolution de Février qui me jette de l'opposition modérée au ministère républicain, que se place ma carrière oratoire. » Lamartine introduit sa *Tribune* ou *Études oratoires et politiques* de 1849 sans préciser les différentes combinaisons de Ministères, qui, tel le « jeu de quilles » décrit par Balzac, se succèdent jusqu'en Février 1848¹³. La carrière oratoire de Lamartine est tributaire de l'histoire parlementaire, elle ne s'y réduit pas. Pour qui désire récupérer le corps extérieur de l'éloquence, le corps contingent de l'histoire, la scène historique sur laquelle a discoursu l'orateur, un autre texte s'impose en sus des discours, cependant. « Pourrait-on parler d'énoncé si une voix ne l'avait pas articulé, si une surface n'en portait pas les signes, s'il n'avait pris corps dans un élément sensible et s'il n'avait laissé trace – ne serait-ce que quelques instants- dans une mémoire ou dans un espace ? » interroge Michel Foucault¹⁴. Le charme de l'auditoire s'évapore à la lecture, affirme Joseph Reinach, sa disparition empêche de jouir de l'éloquence¹⁵. Les voix, les opinions, les jugements sans appel des hommes de 1830 importent également pour entendre les discours de Lamartine.

9 ***

- 10 Il faut prendre les armes. Monter à la tribune. Lamartine est un nouveau Cicéron. Il veut incarner sur le forum une parole conçue dans le silence et dans l'ombre. Dans le circuit labyrinthique de son œuvre, les manifestes de Juillet écrits autour de 1830 sont une étape majeure qui relie les poèmes aux discours parlementaires et le poète à l'orateur. Ils formulent le passage de la poétique à la politique. En avant-garde de sa tribune, Lamartine annonce la transformation du lyrisme en idéologie et en stratégie à sa tribune. Du chant à l'éloquence de tribune, il cherche en effet à prouver une continuité essentielle. La poésie doit incarner son autonomie dans un paysage politique en mesure de la *dire*, disent les manifestes de Juillet. Le monde s'avère le sol d'un programme : à la fois déjà réalisé et encore à réaliser. Dire, décrire, expliquer et justifier la poésie dans les manifestes, c'est lui donner un avenir terrestre, c'est en faire un objet de discours sans la renier pour autant. Bref, c'est la transformer en utopie. Dans la première partie, on découvre que, plus la poésie recule aux confins des formes de langue et du discours, plus elle nécessite un discours d'accompagnement et d'élucidation critique.
- 11 En 1849, lorsque Lamartine se réveille déchu de la royauté romantique, les manifestes retournent naturellement dans les limbes de la fiction. Aux commentaires, aux préfaces, aux autobiographies partielles, aux romans revient alors la mission de bâtir entre les ruines toutes neuves de l'idéal. En 1849, Lamartine ne respire ni l'air idéal des cimes poétiques ni celui de la poésie incarnée sur la terre. Il raconte avoir passé « les plus belles années de sa vie » à étudier péniblement les questions politiques et à « façonner sa langue rebelle aux improvisations parlementaires. » Il se dit aussi « crucifié à deux poteaux » dans la Chambre au sein de laquelle il respirait des « miasmes sans avoir la maladie de l'ambition¹⁶. »

12 ***

- 13 La Chambre a mission, professe Lamartine, d'amplifier la voix lyrique dans le monde réel. En ces termes, le poète s'éprend de l'idée démocratique, ce nouvel état social né avec la Révolution et décrit par Tocqueville. Il veut enraciner la démocratie immatérielle de la

parole dans le nouveau régime politique. « C'est toute une population, toute une province, toute une opinion, qui parlent par ma bouche », écrit Lamartine en 1831¹⁷. De 1834 à 1837, Lamartine campe un orateur populaire. On montre dans la deuxième partie combien l'éloquence populaire, autrement dit l'éloquence qui s'adresse au peuple – elle désigne par extension seulement une parole qui ressemble à celle du peuple – est une éloquence dangereuse. Elle excite les passions populaires. Elle est une menace pour la paix publique. Héritiers des Lumières, les hommes du temps la réprouvent absolument. Rousseau, déjà, fustigeait le *movere*, cette dimension de la parole publique héritée de la rhétorique de Cicéron¹⁸.

14 La peinture d'une éloquence turbulente, la pratique de la révélation, et un usage tribunicien du sentiment, sont les jalons choisis pour entendre Lamartine pendant les années 1834-1835. L'actualité et les débats parlementaires sont dominés par la question du procès des accusés d'Avril qui sont les émeutiers arrêtés pendant la répression. À la recherche de grandes questions politiques, Lamartine participe activement aux débats et définit en tribune, discours après discours, un pays lyrique. Du 4 janvier 1834 au 21 août 1835, en quatre discours, il parle sur les associations, sur l'instruction publique, sur la question des crédits additionnels, et sur l'amnistie. L'attentat du 28 juillet 1835 contre Louis-Philippe, boulevard du Temple, radicalise ensuite la lutte contre les républicains, particulièrement sous l'impulsion de Thiers.

15 La presse de 1830 délivre une audience exceptionnelle au « sentiment » et aux « passions » transformées en « émotion » et légitimées par l'orateur lyrique en matière de gouvernement. Au moyen des échos déformants qu'elle délivre aux discours, elle exerce en acte une démocratie d'opinion. En suivant son modèle, l'éloquence populaire de Lamartine semble même opérer une sorte de transcription singulière des voix du pays.

16 ***

17 Très vite, Lamartine part aussi concrètement à la recherche de l'auditoire naturel de la délibération : le peuple. Il est le seul auditoire susceptible de transformer les triomphes oratoires en succès politiques. L'orateur lyrique redouble physiquement l'émancipation démocratique des discours en se rapprochant du forum public. Il parle dans les banquets organisés en marge de la Chambre sur la peine de mort ou l'esclavage, pour les condamner l'un et l'autre. Lamartine sollicite alors directement la conscience morale de ses auditeurs. Il parle à un auditoire civil, un auditoire conquis par avance, un auditoire unanime... étranger à la discussion.

18 Le lyrisme démocratique tire sa légitimité oratoire du droit naissant à la parole, ou plutôt – pour être davantage lamartinien – du miracle de la naissance de la parole chez l'homme. L'exercice oratoire de la représentation place l'enjeu politique au cœur de la question énonciative. Il ne se coupe pas du lyrisme romantique qui constitue tout à la fois son prélude et sa condition poétique. La question fondamentale de Pierre Albouy initiant le renouvellement de la recherche sur le lyrisme interroge aussi à bon droit l'éloquence en prose de Lamartine¹⁹. Qui parle ? Qui est légitime pour parler ? sont les questions préalables à toute entrée dans le débat démocratique. En mettant en scène sa propre voix dans des discours prononcés à la Chambre, en choisissant les marges de la politique délibérative, l'orateur romantique n'est pas plus narcissique qu'un autre – Thiers, Guizot, Hugo, ... tout le monde parle plus ou moins à voix nue à la tribune de Juillet, avec plus ou moins de bonheur aussi. Seulement Lamartine annonce désormais qu'avec lui, en plus d'être talent de la parole et volonté de persuasion, l'éloquence devient un laboratoire pour l'énonciation stratégique des voix du pays.

19 Aux yeux de Delphine de Girardin, l'électeur « ne représente plus une créature mortelle, l'homme n'est plus un bulletin ; il n'est plus une âme, il est une voix²⁰ ». Le lyrisme démocratique passe au crible une citoyenneté associative, participative, une citoyenneté du souffle née de la représentation. Elle transforme le vote de l'électeur en avatar parlementaire de la voix lyrique et de son enthousiasme. Les discours *Sur le droit d'octroi des bestiaux*, *Sur l'impôt sur le sel*, qui furent prononcés pendant l'année 1846, alimentent une éloquence de bateleur. Elles font devenir Lamartine *Représentant du peuple* en dépit de la Chambre et du régime censitaire.

20 ***

- 21 Ces exercices de représentation lyrique façonnent progressivement une langue républicaine. Les « républiques imaginaires » rêvées en 1834 se dotent dans les années 1840 d'un front oratoire précis. Un actif travail de renversement s'opère pendant ces années au moyen de la presse et de la tribune. Lamartine se joint à l'effervescence du parti républicain. Surtout, il veut être le tribun providentiel en lequel tous devront se reconnaître un jour. Frères en poésie, frères en démocratie, les citoyens rêvés et défendus à sa tribune fondent une nouvelle lignée de Représentants en mémoire de 1789 et 1830. L'orateur lyrique se fait maintenant entendre au moyen d'une éloquence spectaculaire. De celle-ci, ses *Mémoires* ne disent rien. Ils ne disent rien non plus de son discours *Sur la translation des restes mortels* qui critique l'impérialisme napoléonien. La censure, sans doute. Rédigés après 1848, les *Mémoires* sont muets sur les grands discours qui rythment l'élévation grandiose de Lamartine pendant la dernière décennie de la monarchie de Juillet. Ils sont l'objet de la dernière partie.
- 22 Tous ornent la figure sacrée de la *France*. Ils laissent la place à un pays nu et abstrait. Lamartine s'exprime désormais en tant qu'organe sanctifié par la voix nationale. *Le Pater patriae* fait siennes les révélations rapides qui étaient autrefois celles du poète. Il cherche à dire l'avenir en transfigurant le passé. Il fonde un univers de parole qui évacue la tyrannie des mots et des arguments... même s'il use parfois de tyrannie pour le faire advenir. À défaut de susciter une unanimité lyrique rêvée en mémoire de la poésie, le lyrisme démocratique de Lamartine monopolise alors l'attention au moyen d'une éloquence grandiose. Pendant cette nouvelle décennie, Lamartine parsème l'auditoire de saillies sublimes. Trois discours de Lamartine fondent particulièrement l'essor du *Pater patriae* : le discours *Sur la discussion de l'adresse*, en réponse à M. Thiers, prononcé le 10 janvier 1839, le premier discours *Sur les fortifications de Paris*, prononcé le 21 janvier 1841 et le discours *Sur l'adjonction de la liste départementale du jury* prononcé le 15 février 1842.
- 23 Une fois la Révolution advenue, tout change. Telle une peau de chagrin annonciatrice de la chute, le lyrisme démocratique, devenu républicain, offre une version rétrécie de la grande éloquence nationale qui précédait la Révolution. Du discours demeure seulement la pointe. L'éloquence de 1848 enrobe modestement quelques notes jetées à la hâte sur un papier par un orateur qui court prendre la parole pour arrêter la révolution. Enfin, Lamartine républicain s'empare de la proclamation officielle comme d'une langue naturelle. Grandie en peuple, la foule acclame une éloquence souveraine ornant un « Gouvernement d'acclamation ». Une politique perméable à l'appréciation esthétique advient. Elle vaut à son auteur une citation politique dans le Larousse du XIX^e siècle. Pour illustrer la locution « d'acclamation », la notice lexicale du dictionnaire propose sous le nom de Lamartine la phrase suivante extraite des *Girondins* : « La nation vota d'acclamation, ce que la sagesse de son assemblée avait voté de réflexion²¹. » Le Gouvernement d'acclamation de Lamartine réalise-t-il alors l'unisson lyrique et la « république imaginaire » rêvée dans les manifestes de Juillet ? Jusqu'au 23 juin, devant la foule, puis devant la Constituante, Lamartine a discoursé sur le modèle d'un poète antique débitant à la foule des vers dictés par son enthousiasme.
- 24 ***
- 25 Durant les premières années de la monarchie de Juillet, Lamartine s'est efforcé de persuader le pays qu'il pouvait vivre au rythme du sentiment populaire et qu'il pouvait légitimement conquérir une souveraineté plus étendue. Le sentiment était à ses yeux un dogme démocratique. Il ne devait faillir ni devant l'adversité incarnée dans les « bornes immobiles » composant le parti de la résistance, ni devant les aléas et les vicissitudes de l'histoire. Discours après discours, plus précisément dans les années 1840, on entend ensuite Lamartine élaborer à la Chambre une sorte d'histoire républicaine, ou de légende, opposée à l'astre Napoléon, et au nom de laquelle il enracine le sentiment démocratique au sein d'une culture oratoire, citadelle imprenable dont il aurait voulu être le seul maître. Dans la Chambre, les illuminations lyriques, les improvisations qui laissent « la main tremblante », les mots sublimes s'accommodent fort bien du régime de discussion propre aux assemblées parlementaires²². Et pourtant, ils s'y opposent avec force. Ils donnent leur plus belle couleur à la défense du sentiment et à l'éloge de la représentation qui sont les scies parlementaires de l'orateur. Autour de la Chambre de Juillet, une éloquence lyrique et populaire fait entrevoir au même moment à un auditoire civil

enchanté l'avenir radieux, collectif, harmonieux qui était le nom politique de la poésie pour Lamartine.

26 Mais cette entreprise ne survit pas à la Révolution de 1848. L'éloquence immobile de cette période, tout en mimant une adéquation de la parole et de l'événement, échoue à produire du politique comme œuvre d'art. Les harangues qui la composent sont seulement de pauvres traces, des vestiges écrits de scènes oratoires qui échapperaient à la littérature si on les considérait seulement pour elles-mêmes. Le poème vivant est l'idée qui sous-tend l'âge de la tribune qui fut réalisé pendant les trois premiers mois de la révolution sous l'égide de Lamartine. On ne le voit jamais s'incarner véritablement en texte ou en discours. Lamartine faisait corps avec la foule. Il tentait de réaliser une représentation authentique, pure, transparente. Sans la relier spécifiquement à un exercice oratoire quelconque, François Furet décrit l'expérience du jacobinisme sous la forme d'une démocratie directe où « les Jacobins figurent *in vivo* la fiction révolutionnaire du peuple : c'est-à-dire un peuple unanime en état d'auto-épuration permanente²³ ». Lamartine ne pratique pas l'auto-épuration par ses discours à l'Hôtel de Ville mais l'éloquence dont il fait preuve dans ce lieu offre bel et bien au peuple plus qu'un miroir. Elle lui offre son image grandie en monument dont toutes les dissonances sont exclues *a priori*.

27 Le sacerdoce poétique de Lamartine reposait sur l'idéal d'une langue primitive et édénique conçue comme la pure langue de l'âme. Il s'est traduit à la tribune par une parole enthousiaste incarnant une voix *nationale* et *lyrique* et créditant le pays des attributs apolliniens du poète. Dans les termes de Walter Benjamin, le lyrisme démocratique s'est construit au moyen d'une économie de production bicéphale, une économie neuve et une économie ancienne. Tout d'abord, une économie neuve : la reproductibilité du lyrisme a été adoptée comme stratégie rhétorique et comme modalité de la langue poétique. Qui plus est, elle a alimenté dans les discours une argumentation cristallisée autour du phénomène de la presse et de sa conception élargie, l'opinion publique. Une économie ancienne : car Lamartine ne se lance dans une entreprise aussi éloignée en apparence de la poésie qu'en son seul nom. Semblable au fer, matériau de l'avenir qui introduit le fonctionnel dans l'architecture et qui mime cependant des formes anciennes, le lyrisme de Lamartine se décentre au rythme du neuf et cherche simultanément à se ressaisir et à rester une langue unique, authentique²⁴.

Notes

1 Honoré de BALZAC, *Lettres sur Paris*, Œuvres diverses, sous la dir. de Pierre-Georges Castex, Paris, Gallimard, 1992, t. II, Lettres I et II, pp. 869-870 et pp. 873-881.

2 Paul BÉNICHOU, *Les Mages romantiques*, Paris, Gallimard, 1988, p. 79.

3 Delphine de GIRARDIN, *Lettres parisiennes du vicomte de Launay*, éd. par Anne Martin-Fugier, Paris, Mercure de France, 1986, t. II, Lettre XIII, 6 juin 1841, p. 104.

4 *Première préface des Méditations* [1849], *Œuvres complètes*, Paris, édition Didot dite des *Souscripteurs*, 1849-1850, vol. I, p. 7.

5 Jacques DERRIDA, *Tympan, Marges de la philosophie*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1972.

6 Michel FOUCAULT, *L'Archéologie du savoir*, Paris, N.R.F., Gallimard, 1969, II, p. 37.

7 Henri MESCHONNIC, *Pour la poétique*, Paris, Gallimard, 1970-73, « La poétique », pp. 11-31, p. 15.

8 Jean-Marie GLEIZE, *Poésie et figuration*, Paris, Seuil, 1983.

9 Cité dans A. RASTOUL de MANGEOT, *Lamartine, poète, orateur, historien, homme d'État*, Bruxelles, Chez l'Auteur, 1848, p. 186.

10 Charles de RÉMUSAT, *Mémoires de ma vie*, éd. par Charles H. Pouthas, Paris, Librairie Plon, 1960, t. III, p. 229.

11 *Les Confidences* [1849], Paris, Michel Lévy frères, 1856, livre XII, pp. 336-337.

12 STENDHAL, *Lucien Leuwen* [1834-1835], éd. par Henri Debray et Michel Crouzet, Paris, GF Flammarion, 1982, t. II, ch. LV, p. 334.

- 13 Honoré de BALZAC, *Monographie de la presse parisienne* [1843], Paris, Arléa, 1991, « Les journalistes », pp. 15-143, p. 48.
- 14 Michel FOUCAULT, *L'Archéologie du savoir*, III, p. 132.
- 15 Joseph REINACH, *Le Conciones français, L'éloquence politique et les évolutions du genre oratoire*, in *L'Éloquence française depuis la Révolution jusqu'à nos jours*, Paris, Librairie Delagrave, 1894, pp. I-XXXIV, p. XXVII.
- 16 *Préface aux Études oratoires ou politiques* [1849], *O.C. Souscripteurs*, vol. XIII, p. 24.
- 17 LAMARTINE, *Sur la politique rationnelle* [1831], *Œuvres complètes publiées et inédites, chez l'auteur*, Paris, 1860-1866, vol. XXXVII, p. 388.
- 18 Jean-Jacques ROUSSEAU, *Adresse à la République de Genève, Discours Sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* [1755], éd. par Jacques Roger, Paris, GF Flammarion, 1992, p. 152.
- 19 Pierre ALBOUY, *Mythographies*, Paris, José Corti, 1976. Article «Hugo ou le Je éclaté», pp. 66-81, p 66 et p. 81. [*Romantisme*, janvier 1971]
- 20 Delphine de GIRARDIN, *Lettres parisiennes du vicomte de Launay*, Lettre VII, 23 février 1839, p. 410.
- 21 À l'entrée « Acclamation ». Pierre LAROUSSE, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, réimpression de l'édition de Paris 1866-1879, Genève - Paris, Slatkine, 1982, t. I, p. 52.
- 22 *Correspondance d'Alphonse de Lamartine (1830-1867)*, éd. par Christian Croisille, avec la collaboration de Marie-Renée Morin, Paris, Honoré Champion, 2000-2002, t. V, 48-20, À Marianne de Lamartine, 20 février 1848, p. 246.
- 23 François FURET, « Jacobinisme », *Dictionnaire critique de la Révolution française*, sous la dir. de Mona Ozouf et François Furet, Paris, Flammarion, 1988, p. 756 et p. 758.
- 24 Walter BENJAMIN, «Paris, capitale du XIX^e siècle », *Œuvres*, trad. par Maurice de Gandillac, Pierre Rusch et Rainer Rochlitz, Paris, Gallimard, 2000, t.III, pp. 46-47.

Pour citer cet article

Référence électronique

Dominique Dupart, « Le Lyrisme démocratique de Lamartine : étude des discours politiques de 1834 à 1848. », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], Thèses et HDR soutenues, mis en ligne le 01 février 2009, consulté le 24 juin 2015. URL : <http://rh19.revues.org/3622>

Droits d'auteur

Tous droits réservés

Entrées d'index

Thèses et HDR dix-neuviémistes : 2007